

Séance du jeudi 11 décembre 2025

Délibération N° DE_033_2025

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
15	14	14
Date de la convocation : 04/12/2025		
Pour	Contre	Abstention
14	0	0
Résultat du vote : adoptée		

Le onze décembre deux mille vingt-cinq, à 20 heures 30, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (Mairie), sous la présidence de Gérard DEFEZ.

Présents : Gérard DEFEZ, Sylvie LABELLE, Alain BLANCHARD, Geoffroy VIGNES, Lionel BROUARD, Jérôme BLONDEAU, Marie-Noëlle CHAULET, Françoise CREPIN, Marie DOS REIS VIANA, Laurent GOUBARD, Bruno LAFOUX, Jean Marie PAGNARD, Didier PONTON, Dominique RIPPEL

Représentés :

Absents et Excusés : Karine SOULAS

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, Sylvie LABELLE est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

Objet : Dépenses à imputer au compte 623

M. Le Maire informe le conseil municipal qu'il est désormais demandé aux collectivités locales une délibération de principe précisant les principales caractéristiques des dépenses à imputer au compte 623.

Il propose d'imputer à ce compte, les dépenses suivantes :

- Les frais liés à l'organisation de cérémonies, vœux du maire, ou soirée....
- Les frais liés aux cérémonies à caractère officiel comme le 08 mai, le 11 novembre....
- Les fleurs, bouquets, gravure, médailles et présents offerts à l'occasion de divers événements notamment les mariages, naissances, décès, récompenses sportives, culturelles, ou lors de réceptions officielles,
- Les concerts, manifestations culturelles, location de matériel
- L'ensemble des biens, services objets et denrées divers ayant trait aux fêtes et cérémonies
- Les frais liés aux manifestations organisées par la commune, comme les frais de restauration, factures des intervenants.
- Les frais d'annonces et publicité ainsi que la parution du bulletin municipal.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte la proposition du Maire.

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.

Gérard DEFEZ
Président de séance



Sylvie LABELLE
Secrétaire de séance



DE_033_2025

